

**PROMESSE D'ACHAT**

Par les présentes,  
 Syndicat Mixte Confluence Eaux  
 Siège Social : 4 Rue du Château d'Eau 23600 Boussac  
 Représenté par son Président

soussigné, promet et s'oblige à acquérir du DEPARTEMENT DE LA CREUSE le bien désigné ci-dessous au prix et aux conditions figurant dans la présente promesse d'achat :

Commune de BOUSSAC-

Référence cadastrale					Surf. en m <sup>2</sup>
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou rue	Surf. m <sup>2</sup>	
AB	37	Bâtiment	3-5 impasse des Troènes – 23600 BOUSSAC	2 080 m <sup>2</sup>	2 080 m <sup>2</sup>
Total en m <sup>2</sup> :					2 080 m <sup>2</sup>

Cette aliénation sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant la somme de **150 000 (CENT CINQUANTE MILLE EUROS)**

**CHARGES ET CONDITIONS**

La présente promesse d'achat est faite avec les charges et sous les conditions suivantes que l'acquéreur s'oblige à exécuter et accomplir, savoir :

- 1°) de prendre les immeubles dans leur état actuel, sans recours possible pour mauvais état ;
- 2°) de supporter les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever lesdits immeubles sauf à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls ;
- 3°) d'acquitter à compter du jour de l'entrée en jouissance, les impôts, contributions et charges de toutes natures, auxquels les immeubles vendus sont et pourront être assujettis ;
- 4°) enfin, de payer les frais, droits et honoraires que donnera lieu la présente promesse d'achat.

La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte notarié passé à la diligence de Me GODARD VACHON , notaire à GUERET devant Mme la Présidente du Conseil Départemental aux frais de l'acquéreur.

Fait à Gouzon, le mardi 08 octobre  
 LU ET APPROUVE 2024

"lu et approuvé"

Le Président

Vincent TARPINAT

**confluence**  
**EAUX**

4 rue du Château d'Eau - 23600 Boussac  
 05.55.62.35.65  
 E-mail : [contact@confluence-eaux.fr](mailto:contact@confluence-eaux.fr)  
 Siret : 260 103 091 00013